



(Dynamisons Ensemble l'Hôpital du Bassin d'Ambert)

Point Service Associations

3, rue de Goye

63600 AMBERT

Contacts : Présidente : Yvette DEGEORGES

☎ : 04.73.82.39.01.

yvette.degeorges@wanadoo.fr



Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité. (**Fondée à Saint-Affrique en 2004**)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Association agréée N2008AG0003 Arrêté du 14/08/08

SIREN : 503 711 988 – SIRET : 503 711 988 00017

Président: Michel ANTONY Michel.Antony@wanadoo.fr

Vice Présidente : Françoise NAY jean.rostandivry@wanadoo.fr

Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Contact : postmaster@coordination-nationale.org

Déclaration DEHBA CA hôpital Ambert 10 NOVEMBRE 2009

Nous voulons, par cette déclaration, revenir sur le contentieux existant entre nous depuis la fermeture de la maternité, contentieux qui s'est amplifié depuis la réduction des heures d'ouverture du bloc opératoire et la mise en place du principe de coopération sanitaire Thiers Ambert ; c'est autour des menaces qui pesaient sur les maternités de proximité que DEHBA s'est créée en 2003, c'est autour des menaces qui pèsent sur les blocs opératoires que DEHBA continue ...

Les propos lénifiants, les assurances de maintien de ce qui a maintenant disparu les qualifications méprisantes de passésistes (entre autres...) à l'encontre de ceux qui dénoncent l'inacceptable (la majorité des protagonistes qui ont tenus ces propos à notre rencontre ne sont plus autour de cette table et sévissent ailleurs) nous sommes habitués et savons qu'ils ont pour but de déstabiliser les usagers et leur association de défense, contre la mise en place d'une dégradation sans précédent du système de santé.

DEHBA, nous vous le rappelons est une association qui représente les Usagers de l'hôpital public d'Ambert... Adhérente à la Coordination Nationale de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité (Association agréée depuis le 14/08/08...) Notre objectif était et reste de maintenir sur Ambert un établissement en MCO (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui) la situation depuis cette date s'étant considérablement dégradée : fermeture de la maternité, du bloc opératoire la nuit les week end, les jours fériés, pas de solution satisfaisante pour la psychiatrie, diminution des effectifs en gériatrie etc....

Les critiques et les remises en cause de nos actions nous les acceptons mais jusqu'à un certain point.

Les valeurs de l'association sont respectables ...et même si vous ne les partagez pas, ce qui est votre droit, **cela ne vous autorise pas à considérer ses responsables comme des terroristes, dont le but serait la destruction de ce qui existe encore** ... Si l'hôpital en général va mal ce n'est pas les usagers et leur association qui portent la responsabilité de sa gestion **et nous refusons de vous servir de « boucs émissaires » si de nouvelles mesures désagréables dictées par la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » s'abattaient sur notre centre hospitalier. (Nous vous avons envoyé un courrier dans ce sens en juin 2009).**

Et des craintes nous en avons :

Votre stratégie actuelle dans la droite ligne de celle du gouvernement est celle dite de « l'édredon » : surtout pas de bruit dormez tranquilles braves gens, vous n'avez pas droit au chapitre, les « experts ou « sachant » de tous poils, de leurs bureaux, s'occupent de tout! Ne venez pas entraver leur action.

Nous gênons...

Mais comment nous faire « avaler » que nous ne sommes plus sous le couperet du projet VALLANCIEN Qui s'en prenait à 113 blocs opératoires dont Thiers et Ambert alors que se sont maintenant 182 blocs opératoires qui sont dans le collimateur de l'arrêté gouvernemental actuellement en préparation ?

Cet arrêté certes nous en ignorons encore les termes exacts et la coopération Thiers Ambert pourrait, si vos chiffres se confirment, éviter le pire **Appelons cela l'hypothèse optimiste c'est celle que vous défendez dans la montagne du 9 novembre. (Encore faut-il que l'arrêté en question prenne en compte l'addition des blocs d'un même territoire.)**

Des craintes nous en avons...

Notre expérience nous enseigne qu'il y a une multitude de moyens pour faire disparaître une structure : **nous n'ignorons rien des difficultés pour attirer des patriciens sur nos territoires mais nous n'ignorons rien non plus des stratagèmes pour se séparer de ceux qui aimeraient y rester.**

Nous avons connu le départ de la gynécologue, des anesthésistes, de 2 chirurgiens tous ces professionnels qui assuraient ce que vous nommez « la permanence des soins » ces départs sont tombés à pic pour justifier la disparition et la modification des services où ils exerçaient.

Si nous suivons la même logique, le maintien du bloc d'Ambert repose sur les épaules du dernier chirurgien stabilisé à Ambert, ceux de Thiers n'intervenant que quelques heures par semaine. Que se passera-t'il si ce professionnel par « un hasard » aussi malencontreux que pour ses précédents collègues est conduit, lui aussi, à quitter l'hôpital d'AMBERT ?

Imaginons maintenant que le futur directeur de l'ARS estime que, suite à cette défection, « la permanence des soins » n'est plus assurée sur Ambert et décide que la seule structure du territoire en capacité de recevoir les patients d'Ambert est l'hôpital de Thiers ?

Avec l'expérience nous savons que la fermeture de la maternité d'Ambert n'a pas profité à celle de Thiers, les mêmes causes produisant les mêmes effets le chiffre fatidique annuel de 1500 actes classant conduirait aussi à la perte du bloc opératoire sur Thiers....

Cela peut prendre 2 voir 3 ou 4 ans, le SROSS 4 ou son équivalent est déjà dans les « tuyaux »

Ceci, bien sur n'est qu'un scénario que nous appellerons hypothèse pessimiste mais il expliquerait les craintes existantes sur le maintien du SMUR D'AMBERT (source vox populi).

Cette analyse nous la faisons depuis que le principe de projet territorial d'offre de soins Thiers Ambert est retenu, parce que, même s'il devait réussir, il se fait au détriment de la population du bassin d'Ambert qui perd une proximité et des services que nous estimons essentiels pour les malades mais aussi pour le dynamisme du territoire qui est confronté à une disparition sans précédent de ses services publics.

Nous mettons à profit cette déclaration pour vous rappeler notre courrier de demande des PV des conseils d'administration qui sont, selon la CADA (*commission d'accès aux documents administratifs*) des documents communicables.

Pour terminer par une note plus optimiste, nous ne sommes ni contre les réformes, ni contre les évolutions mais **seulement dans la mesure où elles vont dans le sens de l'amélioration du service rendu aux usagers.et le maintien de la proximité.**